

## L'intercommunalité expliquée aux citoyens



Beaucoup de monde pour cette présentation aux habitants de la Communauté du Pays de Vendôme (CPV) d'une intercommunalité arrêtée à 66 communes. Une explication de textes et de chiffres que son président Pascal Brindeau a argumenté, exercice périlleux et compliqué mais qui a su retenir l'attention de toute la salle au Minotaure à Vendôme.

Depuis maintenant 1 an et demi, les présidents des Communautés de Communes de la circonscription de Vendôme qui en compte 6 avec une globalité à 105 communes, ont travaillé sur l'avenir d'une nouvelle intercommunalité élargie.

«Cela concerne tout le monde puisque c'est la vie quotidienne de notre territoire qui s'organise soit avec les compétences de notre propre commune, soit à un niveau supérieur avec des compétences gérées en Intercommunalité» commente Pascal Brindeau lors de sa présentation.

Ce que désirait Pascal Brindeau dans cette réunion, c'était de partager les informations avec la population dépassant le mandat qu'il a reçu et qui lui donnait donc la légitimité de gérer seul avec son équipe la question cruciale d'une intercommunalité plus grande que la CPV actuelle. Ces explications se sont faites avec un diaporama de KPMG, société recrutée par les 6 Communautés de Communes du Vendômois pour étudier différents scénarios autour d'une Intercommunalité à 105, 66 ou 22 communes.

Rappelant ensuite la nouvelle législation autour de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui donne une accélération à la prise de décisions et qui finalement est le nœud du problème. Avec beaucoup de chiffres à l'appui, peut être un peu trop, le maire de Vendôme argumente le schéma à 66 communes et a ensuite, après son intervention, répondu à quelques questions, notamment celles de l'opposition.